



DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÈ

Centenaire de la paroisse Saint Joseph de Savè

P. 5



Photo / Augustin AMEGAN

Une foule de fidèles de la paroisse jubilaire s'élance dans la caravane en l'honneur de Saint Joseph

ICI ET AILLEURS

ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

La communauté des Apôtres de la Consolata s'agrandit

P. 4

DIOCÈSE DE KANDI

70 ans de vie de Sœur Rosalie Bolouvi

P. 4

DOSSIER

CÉLÉBRATION DU 1^{er} MAI 2024 AU BÉNIN

Les travailleurs dans l'angoisse

P. 10



ÉCONOMIE MONDIALE

L'Iajp œuvre pour une coopération fructueuse

Guillaume DANSOU
STAGIAIRE

Le jeudi 18 avril 2024 au Chant d'Oiseau de Cotonou, l'Institut des artisans de justice et de paix (Iajp/co) a organisé sa première conférence du trimestre sur le thème : «L'économie mondiale et les défis de la coopération internationale dans les pays africains». Ce débat qui inaugure les réflexions de ce trimestre a été animé par le Professeur John Igué. Plusieurs personnalités politiques et universitaires ont répondu présentes à cette invitation.

La conférence sociale de l'Institut des artisans de justice et de paix (Iajp/co) s'est penchée pour le 2^e trimestre de l'année 2024 sur l'économie mondiale et les défis de la coopération internationale dans les pays africains. Le Professeur John O. Igué, Géographe, ancien ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, Directeur scientifique du Laboratoire d'analyses régional et d'expertise sociale (Lares), a présenté et développé le thème en présence d'un public impressionnant dont le Professeur Théodore Holo, ancien président de la Cour constitutionnelle, les Professeurs



Le Professeur John Igué en photo avec quelques personnalités à la fin de la conférence

Brice Sinsin et Maxime da Cruz, Recteurs émérites ainsi que les députés Lazare Maurice Sèhouéto et Célestin Nounagnon Hounsou.

« Ma vision est que la trop grande ouverture de l'Afrique au monde est devenue un danger, surtout que les idéologies sur lesquelles nous nous fondons là, aucune n'est inventée par nous », déclare le Professeur John Igué. Il a déclaré que le monde contemporain n'est plus un village planétaire. Selon lui, il n'y a que des blocs d'intérêts antagonistes. Il identifie à cet effet plusieurs pôles d'intérêts qui sont dirigés par certaines grandes nations dont les États-Unis, la Chine, les puissances européennes, notamment l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. En Eurasie, il y a aussi la géante Russie et ses

satellites qui cherchent également à défendre leurs intérêts. Le pôle de la périphérie est, quant à lui, situé en Afrique subsaharienne.

Liberté et l'autonomie des pays africains, clés du développement durable

Parlant de ces pays d'Afrique subsaharienne dont le Bénin, l'ancien ministre John Igué a expliqué qu'« on a suggéré dans l'ajustement structurel qu'il faut aller vers la privatisation de tous les secteurs vitaux de l'économie et de la société pour imiter les États-Unis, sans nous assurer si nous avons des infrastructures de relais-achats » et « des groupes d'intellectuels et d'opérateurs économiques capables de faire le jeu de la privatisation ». Le conférencier a précisé que

« l'essentiel de notre économie est dans les mains des multinationales étrangères que nous ne contrôlons pas aujourd'hui, et qui font leur comptabilité hors des lieux où elles sont installées pour empêcher l'État de leur faire payer les impôts nécessaires ». « Les ressources humaines, minières et naturelles sont en Afrique, mais les richesses sont au Nord. Raison pour laquelle, les pays africains peinent à se développer, souligne t-il. Selon lui, la clé du développement durable réside dans la liberté et l'autonomie des pays africains. John Igué déplore la dépendance excessive des États africains vis-à-vis des technologies étrangères. « Le monde actuel est un monde incertain » et « dans cette incertitude, celle qui paie le prix fort, c'est l'Afrique », car « nous

ne savons pas dire : "Donnez-nous quelque temps pour réfléchir et choisir ce qui nous convient" ». Or « si nous n'arrivons pas à de pareilles analyses, nous serons impuissants face à la situation internationale et la pauvreté sera le résultat final », avertit le conférencier.

Le Professeur John Igué a également relevé le fait que les grands blocs à travers le monde sont devenus des géants aux pieds d'argile, dont les fragilités ont des conséquences sur les économies africaines. Il a indiqué que le Continent africain lui-même est composé de pays dont certains possèdent des ressources minières, d'autres des ressources naturelles et d'autres qui n'ont rien du tout comme le Bénin, et qui sont obligés de faire des réformes fiscales pour pouvoir survivre. « Comment peut-on s'en sortir à travers la coopération internationale ? », s'interroge t-il. Au terme des échanges, le Père Arnaud Éric Aguénonon, Directeur de l'Institut des artisans de justice et de paix/Chant d'Oiseau, a remercié le Professeur John O. Igué pour sa brillante présentation. Il en a profité pour dévoiler les activités de ce trimestre dont la prochaine conférence est prévue pour le jeudi 16 mai 2024, avec pour intervenants Lazare Maurice Sèhouéto, Galiou Soglo et le Professeur Maxime Hounyovi.

**ÉCOLOGIE**
Mon kit de survie**La grande chaleur**

Nouvelle publication

Quelle chaleur suffocante ! Plus personne n'est épargné par cette canicule destructrice. Nos hôpitaux reçoivent plus de patients à cause des coups de chaleur qui perturbent l'équilibre hormonal. La peur est perceptible sur la plupart des visages et nombreux sont ceux qui se posent la question de savoir à quand la fin de ce supplice. Nous désirons tous cette fin mais elle ne viendra pas demain ni dans un an ou même dans un siècle si nous ne changeons pas de comportements, si nous n'optons pas pour une conversion écologique.

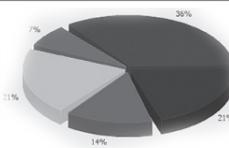
Le problème du réchauffement climatique n'est pas que le résultat de l'action de l'homme sur son environnement. Il peut avoir une cause naturelle. Mais en grande partie, c'est l'homme qui est le principal acteur de ce que nous constatons depuis l'avènement de la Révolution industrielle. Le secteur industriel apporte énormément aux autres secteurs tels que l'économie, les finances et la technologie. Mais sur le plan pratique, les activités pour la valorisation du secteur industriel augmentent la concentration des gaz à effet de serre comme la vapeur d'eau, déjà présents dans l'atmosphère. Ils contribuent même à la régularisation de la température de notre environnement. Cependant, leur présence ne doit pas dépasser un certain taux, sinon ils deviennent nocifs et agissent directement sur l'écosystème. C'est pour cela que nous constatons qu'il fait de plus en plus chaud, que les glaces commencent par fondre, qu'il y a plus d'inondation, que la mer avance ou qu'il y a plus d'incendies dans les forêts.

Que faire ?

- Valorisons les énergies renouvelables plus que celles fossiles.
- Évitions les produits qui ont une influence nocive sur l'environnement.
- Évitions le gaspillage de l'eau, du courant et surtout de la nourriture.
- Valorisons les techniques de l'assolement et de rotation des terres pour de meilleurs rendements agricoles.
- Produisons et consommons bio.
- Que la protection de l'environnement soit une préoccupation de tous (politiques, citoyens, enfants, hommes et femmes).
- Passons à une éducation qui prend en compte la protection de l'environnement même dans nos écoles et ateliers.

La lutte pour la protection de notre environnement doit être la préoccupation de tous.

Père Bidossessi Aurel DOHOU

**LE CHIFFRE DE LA SEMAINE****24.400.000.000**

Mercredi 24 avril 2024, le Conseil des ministres a autorisé la mise en place d'une subvention de l'État en soutien au prix de cession des engrais. D'un montant total de 24.400.000.000 de Fcfa, ce geste du Gouvernement a engendré des mesures d'appui aux agriculteurs en vue de garantir le succès de la campagne 2024-2025. Ainsi, entre autres, les engrais Npk toutes catégories seront cédés à 340 Fcfa le kg, soit 17.000 Fcfa le sac de 50 Kg au lieu de 24.000 Fcfa. Les engrais Urée vont être vendus à 300 Fcfa le kg, soit 15.000 Fcfa le sac de 50 Kg au lieu de 19.500 Fcfa.

Concernant les insecticides, ils seront cédés selon le communiqué du Conseil des ministres et selon les cas, à 4.800 Fcfa, 3.500 Fcfa, ou 4.000 Fcfa le flacon pour le traitement de chaque demi-hectare. En ce qui concerne les herbicides, ils seront vendus à 3.500 Fcfa le litre, 7.500 Fcfa le litre, 7.011 Fcfa le litre selon qu'ils sont totaux, sélectifs ou sélectifs précoces.

À y voir de près, avec les subventions de plus de 24 milliards de Fcfa, le Gouvernement a fait un grand effort pour accompagner les producteurs. Seulement, c'est la filière coton qui est la grosse bénéficiaire de cette subvention. S'il est vrai que l'or blanc est la principale source de devises pour le Bénin, il constitue une menace pour l'environnement et la vie et par conséquent, à son développement à long terme. À peine 2 milliards de Fcfa iraient à la production du maïs qui offre pourtant assez d'opportunités pour le pays. Pour cette raison, le Gouvernement doit penser à la réorientation des subventions pour qu'elles servent réellement au développement du Bénin.

Smith



CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Des milliards de dollars américains pour faire couler davantage le sang

Depuis un peu plus de deux ans que la Russie a envahi l'Ukraine, la fin du conflit demeure problématique. Le vote du Congrès américain qui a autorisé récemment le transfert de plusieurs milliards de dollars au profit de Kiev relance le cycle de tueries sans fin.

Alain SESSOU

95 milliards de dollars, soit 89 milliards d'euros. Sur demande insistante du président américain, Joe Biden, la Chambre des représentants américaine a finalement adopté samedi 20 avril dernier le transfert de ce montant astronomique pour faire la guerre ou la préparer dans diverses régions du monde (Ukraine, Gaza, Mer de Chine). Ces 95 milliards de dollars font donc partie d'un plan d'aide à l'Ukraine, à Israël et à Taïwan. La plus grande partie de cet appui, soit près de 61 milliards, revient à Kiev en conflit avec Moscou depuis le 24 février 2022. Une véritable bouffée d'oxygène pour le président ukrainien Volodymyr Zelensky, qui, à bout de souffle, a déclaré à travers une visioconférence aux pays membres de l'Organisation des Nations Unies (Onu) que l'armée ukrainienne ne peut plus attendre face à la pression russe. En effet, au regard de la tournure de la guerre, il a réclamé au moins sept systèmes antiaériens Patriot supplémentaires ainsi que l'accélération des livraisons d'équipements militaires en tous genres. Toute une machine de guerre destinée à massacrer des humains. Les États-Unis, principal soutien militaire de l'Ukraine, ne sont pas restés sourds. Joe Biden a joué son va-tout pour décrocher cette enveloppe de 60,8 milliards de dollars pour l'Ukraine afin de poursuivre le combat contre l'envahisseur russe. Cette enveloppe servira entre autres à former, équiper et payer l'armée ukrainienne. Environ 10 milliards de dollars vont être consacrés à l'assistance économique à destination des secteurs de l'énergie et des infrastructures. Une grande partie de l'enveloppe servira aussi à reconstituer les stocks de l'armée américaine et reviendra



Des liasses de dollars américains

aux usines d'armement aux États-Unis.

À y voir de près, le contenu de ce plan d'aide américain à l'Ukraine ressemble à un dispositif à mettre en place pour la poursuite des destructions massives des vies humaines et d'infrastructures au pays de Volodymyr Zelensky. Une boucherie dont la source est la folie du président russe Vladimir Poutine qui a décidé d'envahir l'Ukraine le 24 février 2022. Les statistiques des morts quoique camouflées, sont ahurissantes. En se fondant sur les pensions versées aux familles pour la perte d'un proche ou aux soldats pour invalidité, l'économiste Vladislav L. estime que 40.000 à 50.000 soldats russes ont été tués durant l'année 2023, et plus du double seraient blessés. À ces chiffres, il faut ajouter plus de 23.000 prisonniers disparus. D'autres sources avancent des centaines de milliers de soldats russes tués au front depuis un peu plus de deux ans.

Silence de la Communauté internationale

En Ukraine, sur le site www.lemonde.fr, le président

Volodymyr Zelensky reconnaît qu'environ 31.000 soldats ukrainiens ont été tués depuis le début de la crise. Mais il refuse de donner des informations sur le nombre de personnes blessées, sous prétexte de ne pas vouloir aider l'Armée russe. Dans les zones occupées par l'Armée russe, aucun chiffre n'est disponible, laissant libre cours à toutes sortes de spéculations sur le nombre de militaires et civils tués.

En vérité, au regard de la guerre d'information que se livrent les deux pays, il est difficile d'avoir des chiffres exacts sur le nombre de personnes tuées depuis l'éclatement du conflit. L'évidence et selon toute vraisemblance, c'est que plusieurs milliers de personnes doivent avoir perdu la vie dans un conflit dont il est difficile de prédire l'issue. Le plan d'aide américain pourrait sans doute aggraver la situation avec désormais des cohortes de morts. Car avec l'incapacité de la Communauté internationale à régler la crise, elle laisse le champ libre à toutes sortes d'anarchie. En effet, face

à l'Ukraine avec ses alliés notamment les USA en tête, la Russie avec ses alliés, la Chine en tête, sont prêts à découdre avec le président ukrainien.

Le chef Républicain de la Chambre des représentants aux États-Unis, Mike Johnson, qui a fini par apporter son soutien à l'enveloppe de 61 milliards de dollars pour l'Ukraine, s'est exclamé avec émotion après son vote : « Pour le dire franchement, je préfère envoyer des munitions à l'Ukraine qu'envoyer nos garçons se battre ».

Dès lors, les milliards autorisés par le Sénat sont partis pour faire couler davantage de sang en Ukraine. Ceci au grand dam d'une Communauté internationale silencieuse et incapable. Et tout ceci face à un président russe Vladimir Poutine dont les agissements portent la trame d'une dictature moyenâgeuse qui n'accorde aucun prix à la vie humaine. Plus de deux ans après, la guerre continue de s'enliser en Ukraine ; il va falloir inventer un nouveau paradigme pour que les milliards de dollars déversés dans ce pays soient bien dépensés pour que la paix durable y revienne rapidement.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Éviter le fanatisme politique

Non, non et non ! L'Église n'est pas partisane. Et si elle l'était, elle serait bien du côté du peuple, un peuple qui rassemble plusieurs sensibilités culturelles et culturelles qui doivent inventer et sauvegarder les raisons pour vivre ensemble dans la paix. Le colloque organisé par l'Église catholique le jeudi 25 avril dernier par l'Aumônerie des cadres et personnalités politiques sous la houlette de l'épiscopat béninois autour du thème : « Le Code électoral, le vivre-ensemble et la participation de tous à la construction de la Nation », n'avait nullement pour objectif d'apporter de l'eau au moulin de certains, ni de mettre le bâton dans les roues des autres. Sa seule préoccupation est la promotion de la paix, toujours précaire.

La marche pacifique des travailleurs des 27 avril et 1^{er} mai 2024, empêchée par les forces de l'ordre dans un climat tendu, vient confirmer la pertinence de la démarche de l'Église. Pour celle-ci, la neutralité ne signifie point une indifférence vis-à-vis de la situation du peuple auquel elle appartient. Les chrétiens, fidèles du Christ et de l'Église, sont aussi citoyens du peuple. Ils portent ces deux statuts de fidèles et de citoyens concomitamment, de sorte que, comme cela se lit dans le document conciliaire *Gaudium et Spes* No 1 : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur ».

En clair, l'Église, comme le Bon Samaritain de l'Évangile, sait s'arrêter pour écouter, dialoguer et inviter à trouver de réelles solutions aux maux qui menacent ou minent notre Nation. Celle-ci appartient à tous, de sorte qu'il n'y a pas un groupe pour ébaucher son avenir, tandis qu'un autre doit se contenter d'admirer ou de déprécier de loin la fresque qu'on lui présente. La démarche de l'Église n'est que scientifique et demeure ouverte à d'autres apports. Il nous faut donc éviter tout ce qui pourrait avoir trait au fanatisme politique et continuer à chercher les bonnes issues qui nous préserveraient d'impasses préjudiciables. Si tout va bien demain, nous en tirerons tous bénéfice. Mais dans le cas contraire, nous boirons la coupe du vinaigre jusqu'à la lie. Ne fuyons pas la vérité !



ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

La communauté des Apôtres de la Consolata s'agrandit

Cyril AGBATAN
CORRESPONDANT

La paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur de Banikanni a servi de cadre pour la profession des vœux de deux Sœurs Apôtres de la Consolata. L'événement s'est déroulé le samedi 20 avril 2024. La messe a été présidée par le Père Désiré Tinvi, Curé de la paroisse.

Les Sœurs Julienne Agossou et Fleur Togbéhounké sont désormais religieuses pour le compte de la congrégation des Sœurs Apôtres de la Consolata par la profession de leurs premiers vœux. En présence de plus d'une dizaine de prêtres et d'une foule de chrétiens, elles ont au cours de la messe présidée par le Père Désiré Tinvi, reçu officiellement la robe, le livre des constitutions et le crucifix, après les vœux émis et accueillis par la Sœur Murielle Hounsou, déléguée de la Supérieure générale de la congrégation.



Photo / La Croix / Cyril AGBATAN

Les Sœurs Julienne Agossou et Fleur Togbéhounké

Choisies et envoyées vers le peuple de Dieu

Dans son homélie, le Père

Désiré Tinvi a rappelé l'essentiel de la vie religieuse qui consiste à être des témoins auprès du peuple

de Dieu. « Vous êtes envoyées vers le peuple de Dieu qui vous attend déjà pour être témoins de

son Amour », a-t-il déclaré. Ainsi, la vocation à la vie religieuse se présente comme une option préférentielle du Christ. Ce choix n'est pas parfois bien compris par beaucoup de personnes. Le Père Désiré Tinvi l'a souligné en martelant que « la fleur de votre jeunesse pourrait faire poser des questions à certains : N'ont-elles pas trouvé autre chose à faire ? N'ont-elles pas trouvé d'hommes à épouser ?, etc. ». L'homme de Dieu s'appuie sur Saint Paul Apôtre pour servir une réponse adéquate en ces termes : « Le célibat est une bonne chose ». Cela se justifie par le fait que par les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, elles offrent leur vie au Seigneur et s'engagent à ses œuvres au milieu de son peuple. Elles l'ont matérialisé par les symboles du sel et de l'eau présentés à Dieu au cœur de la sainte eucharistie. La fin de la messe a été suivie d'une agape fraternelle et d'une animation culturelle, marquant la joie et le caractère festif de l'événement.

DIOCÈSE DE KANDI

70 ans de vie de Sœur Rosalie Bolouvi

Denis KOCOU
CORRESPONDANT

Le lundi 22 avril 2024, Sœur Rosalie Bolouvi (Ocpsp) a célébré ses 70 ans de vie. La messe a été présidée par le Père Jonas Nonsou, curé de la paroisse Saint André de Sori et responsable du Secteur Saint Marc, en présence de plusieurs prêtres et des fidèles du Christ.

« Vieillissant, il fructifie encore... » (Ps 91,15) Ce sont ces propos du psalmiste qui figurent sur le tableau offert à la Sœur Rosalie Bolouvi à l'issue de la messe d'action de grâce présidée, le 22 avril 2024, par le Père Jonas Nonsou, curé de la paroisse Saint André de Sori et responsable du Secteur Saint Marc, secteur dans lequel l'heureuse jubilaire est en mission. En effet, arrivée depuis des années à Bagou, la Sœur Bolouvi, malgré son âge, ne ménage aucun effort pour l'apostolat qui lui est confié. Elle n'hésite pas à parcourir les pistes pour la catéchèse

et les célébrations dans les villages. Aussi met-elle à la disposition d'autres paroisses ses connaissances dans le domaine des méthodes naturelles de régulation des naissances. Que ce soit à Karimama et environs ou dans les villages de Gogounou, elle essaie de communiquer aux couples les savoirs nécessaires pour retrouver le sourire et le bonheur dans les familles à travers une sexualité responsable. En célébrant les 70 ans de la religieuse, c'est l'engagement d'une vie au service du Christ, de son Église et des hommes qui est mis en valeur. Le Père Raoul Gansa, curé de la paroisse de Bagou, a quant à lui, souhaité que le jubilé de platine de la Sœur Bolouvi soit l'occasion pour les jeunes d'apprécier qu'il y a de la joie à se consacrer au Seigneur, et que beaucoup de vocations à la vie religieuse ou sacerdotale naissent sur la paroisse. La communauté paroissiale et les invités se sont joints aux internes et aux enfants de l'orphelinat des Sœurs pour partager le repas de fête.

Qui est Sœur Rosalie Bolouvi ?

Née le 24 avril 1954, Sœur



Photo / La Croix / Denis KOCOU

La Sœur Rosalie Bolouvi au milieu des orphelins et des amis de l'orphelinat

Rosalie est la fille d'un chef de religion endogène qui ne s'est jamais opposé à la foi catholique de ses enfants. Il a accepté que sa fille soit placée sous la tutelle du Père Moïse Acakpo pour compléter son instruction religieuse. Sœur

Rosalie a fait son entrée au noviciat des Sœurs Oblates catéchistes petites servantes de pauvres (Ocpsp) en 1973, et a prononcé ses premiers vœux en 1979. Elle fut affectée au Secrétariat de l'archevêché de Cotonou, et plus tard à l'évêché

de Lokossa. En 1988, elle fit ses vœux perpétuels. Lobogo, Adjara, Toffo l'accueillent par la suite pour son apostolat. Depuis 2018, elle est au Centre de récupération des enfants en situation difficile, dans le village de Bagou.



DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÈ

Centenaire de la paroisse Saint Joseph de Savè

Augustin AMÉGAN
DIACRE

La paroisse Saint Joseph de Savè, créée en 1924, a fêté son centenaire le samedi 27 avril 2024. La messe a été présidée par Mgr François Gnonhossou, évêque du diocèse de Dassa-Zoumè. Elle a connu la présence d'une quarantaine de prêtres, de nombreuses religieuses et personnalités politico-administratives du Bénin.

Après le mot de bienvenue du curé, le Père Benjamin Adéyè, la messe a débuté par le signe de la croix. Les fidèles étaient ainsi plongés au cœur de cette grande célébration. Mgr François Gnonhossou, pendant son homélie, a d'abord remercié toute la communauté paroissiale pour sa sérénité, son calme, sa sagesse et surtout sa grande capacité à faire silence pour écouter la Parole de Dieu. Il a ensuite fait mention de la tentation actuelle qui guette et tue le monde : l'amour de l'argent jusqu'à perdre la conscience de l'existence de Dieu. Par des exemples concrets, il a montré que l'amour de l'argent est la racine de tous les maux.

Le prélat a également expliqué que le centenaire ne constitue pas seulement une occasion pour rendre grâce au Seigneur, mais aussi et surtout une opportunité pour faire la relecture de la longue marche entreprise avec Dieu. Dans cette logique, il a évoqué cinq catégories de chrétiens. Les chrétiens circonstanciels ou occasionnels : ce sont les gens qui ne sont présents à l'église qu'à l'occasion des fêtes et des grands événements comme celui qui nous rassemble. Les chrétiens ambivalents : ce sont les chasseurs de bonheur et de miracles qui mélangent la foi et l'obscurantisme. Les chrétiens de fait sont ceux qui se disent chrétiens par le baptême sans se sentir obligés de pratiquer la foi authentique. Les chrétiens sans foi ni loi, quant à eux, s'abaissent devant le pouvoir et l'argent ; et par ce fait, ils nient Dieu. Enfin, il y a les chrétiens convaincus et fidèles. Ceux-ci sont prêts à tout.

Après la bénédiction du prélat et le renvoi fait par le diacre, la procession de sortie s'est ébranlée. Dès le retour des prêtres et de l'évêque dans l'église, la collecte de fonds communément appelée *Zindo* ou *Iwussi* en langue Shabè a



Photo /Augustin AMÉGAN

Vue partielle des participants à la messe du centenaire

été lancée. L'ancien chef d'État béninois Thomas Boni Yayi était le président d'honneur de l'événement ; le député Kolawolé Djima Ogbon et le maire Denis Oba Chabi en étaient les vice-présidents. Les parrains sont Victorien Olatoundji Fadé, Jimmy Odjo Akpo et Benjamin Ézé. Éléonore Yayi épouse Ladékan, ministre de l'Enseignement supérieur et

de la Recherche scientifique en était la marraine.

Passage de vaillants missionnaires

Après les chants de procession et d'entrée d'une part, et d'autre part l'encensement de l'autel, le Père Benjamin Adéyè, curé de la paroisse Saint Joseph de Savè, a adressé à l'assemblée son mot de bienvenue. Lors de son allocution, il a indiqué que la paroisse centenaire a connu la présence et le passage de plusieurs vaillants missionnaires. Les uns comme curés, les autres comme vicaires ou résidents. Il s'agit des Pères Antonin Gauthier, Émile Schmitt, Moulin, Thomas Mouléro, Pierre Chipot, Antoine Adjibogoun, Étienne Coulon, Pascal Idohou, Barbanegro, Bernard Soulé, Pierre Morillon, Pierre Dupuis, Francis Athimon, Hyacinthe Séglo, Étienne Soglo, Laurent Ahokpè, Bernard Houndako, Basile Kouta, André Affounana, Léonard Tchobo, Benjamin Adéyè, Antoine Akoulé, Hyppolite Ewinsou, Gabriel Tata, Nicolas Edjo, Auguste Agai, Michel Kotoko, Georges Obagoun, Hervé Hounton, Virgile Djangoun, Jules Hodonou, Romuald Ogoubé, Arnould Adjéran, Léandre Tossa, Émile Otoy, Ludovic Gnsounou, Fidèle Dakpo, Toussaint Zountangni et Jérôme Bassé. En 100 ans, cette paroisse a connu 39 pasteurs qui se sont entièrement donnés pour continuer l'œuvre rédemptrice accomplie par Jésus-Christ.



Photo /Augustin AMÉGAN

Les prêtres concélébrants entourent l'évêque, Mgr Gnonhossou, à l'issue de la messe

CÉLÉBRATION DU 1^{er} MAI 2024 AU BÉNIN

Les travailleurs dans l'angoisse

10 jours de grève dans l'année à l'issue des réformes pour encadrer les remous sociaux et quelques mesures sociales prises par le Gouvernement en faveur des travailleurs ont entraîné une accalmie dans les milieux syndicaux. Mais depuis quelques jours, certaines frustrations et la cherté de la vie ont fait sortir les travailleurs de leurs gonds. Ce que n'apprécie pas visiblement le Gouvernement. Tout ceci intervient dans un contexte où la sécurité et la santé sur les lieux de travail demeurent problématiques dans le pays.

► Meeting et marches interdits à des travailleurs divisés

Alain SESSOU

À la place de la cérémonie protocolaire de remise de cahiers de doléances au Gouvernement, les Centrales syndicales ont choisi cette année d'exprimer leur colère à travers marches et sit-in pour fêter le 1^{er} mai. Seulement, ils n'ont pas pu concrétiser leur projet.

Et de deux, peut-être de trois bientôt ! Samedi 27 avril 2024, quatre centrales et confédérations syndicales (la Cgtb, la Csa-Bénin, la Cosi-Bénin et l'Unstb) devaient marcher pour protester contre la cherté de la vie au Bénin. Le cordon policier déployé à la Bourse du Travail au matin de ce jour-là et à des points stratégiques de la ville de Cotonou les en a empêchés. Raison officielle : le préfet de Cotonou reproche aux responsables syndicaux de n'avoir pas rempli les formalités nécessaires à l'autorisation de la marche. Ce que contestent les Secrétaires généraux des 4 Centrales qui dénoncent un abus d'autorité du préfet. D'autant que pour eux selon les textes, une simple déclaration suffisait pour organiser leur marche. Et loin de déposer les armes, ils ont annoncé au cours de la conférence de presse le lundi dernier la reprise de la marche avortée pour le 11 mai prochain. Dans la foulée, un sit-in est annoncé par les 4 Centrales pour le mercredi 1^{er} mai, leur manière de célébrer la Fête du Travail de cette année.



Des policiers massivement déployés pour empêcher la marche pacifique contre la cherté de la vie

Ce même samedi, la Centrale syndicale des travailleurs du Bénin (Cstb) dirigée par Kassa Mampo projette une marche de protestation. Mais le samedi dernier, ni la marche de la Cstb ni le sit-in des 4 autres centrales n'ont pu avoir lieu. Tout comme la marche du 27 avril, les deux actions projetées pour ce 1^{er} mai ont été interdites. Les dispositions ont été prises par le Gouvernement à cet effet. L'accès à la Bourse du Travail, à la Place de l'Étoile Rouge et à certains points névralgiques a été bouclé par des cordons de policiers prêts à en découdre avec les Centrales syndicales.

Manque d'harmonie, signe de fragilité

Boniface Gand, la quarantaine, instituteur, devant la barrière de police non loin de la Place de l'Étoile Rouge, s'indigne : « De quoi a peur le Gouvernement pour une marche pacifique des travailleurs qui veulent juste dire haut et fort leurs revendications ? », lance-t-il avant de démarrer en trombe sa moto. Sa collègue Inès venue d'Abomey-Calavi pour le sit-in déplore la situation en soulignant que le Gouvernement aurait mieux fait d'encadrer les manifestations. « Depuis quelques années, nous sommes

en réalité privés du droit de grève avec la réforme. Et soudainement, le Gouvernement veut encore nous arracher les autres moyens pour exprimer notre mécontentement. Je suis vraiment inquiet pour nous travailleurs », s'indigne un responsable syndical visiblement irrité.

Des avis que ne partage pas un aspirant au métier d'enseignant qui a requis l'anonymat. Pour lui, le Gouvernement avec les dernières mesures sociales en faveur des travailleurs, a anticipé sur le choc de la cherté de la vie qui serait à ses yeux, passagère. Du

Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, les travailleurs sont partagés à propos de la conduite à tenir par rapport aux mots d'ordre de leurs responsables syndicaux. Cela dit, le manque d'harmonie dans les actions constaté le samedi dernier où sit-in et marche étaient prévus, pourrait fragiliser les syndicats. Pour un observateur des mouvements syndicaux, le défaut d'unité d'action entre les responsables syndicaux pourrait même être exploité par leur employeur qui va traîner les pas dans la satisfaction des revendications en attente.

► Sécurité et santé au travail : Entre ignorance et crainte du chômage

Mariane GBOSSÈMÈDÉ

Nombreux sont ces travailleurs qui ignorent encore leurs droits ou s'interdisent de les revendiquer, travaillant dans des conditions parfois inadmissibles. Pourtant, la loi a tout prévu pour protéger les parties au contrat et garantir le respect des droits de chacune d'elles.

prélèvements chaque mois sur ma fiche de paie. Mais je n'ai pas la carte, car il paraît qu'il faut avoir des enfants pour pouvoir en bénéficier de plein droit ». Comme Judicaëlle, employée dans une entreprise privée de la place, de nombreux travailleurs béninois ignorent tous les droits qui leur sont garantis par la loi. Pourtant, en matière de sécurité et de santé au travail, la loi est claire. Conformément aux dispositions du Code du Travail et de la Convention collective du Travail, tout employeur qui crée une entreprise doit pouvoir

l'affilier à la Caisse nationale de sécurité sociale pour y recevoir un numéro employeur, et l'employeur qui recrute des employés est tenu de les déclarer à la Cnss. « C'est une obligation que le Droit de la sécurité sociale fait à tout employeur. Il convient de rappeler que l'employeur doit prendre toutes les dispositions pour préserver la sécurité et la santé des employés dans l'organisation, y compris les questions d'hygiène pour protéger la santé des travailleurs », déclare Constantin Changobi, inspecteur du Travail.

Avantages de la déclaration sociale

« J'ai été malade plusieurs fois sans aucune assistance de mon employeur. J'ai fait un accident du travail qui a évolué jusqu'à une opération qui m'a coûté plus d'un million, mais mon employeur m'a dit qu'il n'a pas d'argent », se souvient un travailleur dépité qui a requis l'anonymat. Une situation qui se comprend lorsqu'on s'intéresse de plus près à son cas. « J'ai été déclaré à la Cnss, mais depuis près de 10 ans que je travaille dans cette entreprise,

je n'ai bénéficié d'aucun droit social. Pourtant chaque mois, l'employeur me prélève toutes les taxes nécessaires, ce qui fait un peu plus de 13.000 Fcfa », ajoute-t-il. « Aucune condition de sécurité n'est respectée. Je me suis rapproché de la Cnss, mais chaque fois, on me dit que mon employeur n'est pas à jour et que mon dossier ne peut aboutir », poursuit-il tout en s'interrogeant sur la destination finale du montant qu'on lui prélève. Comme lui, Miarien, employé

« Je sais que je suis déclarée à la Cnss parce que je vois les

CÉLÉBRATION DU 1^{ER} MAI 2024 AU BÉNIN

Suite de la page 6

dans une imprimerie de la place, se sent malmené : « Depuis 18 ans que je suis dans cette entreprise, un seul Directeur a eu l'amabilité de dire qu'il nous fournira deux boîtes de lait Peak pour les chefs de section, et quatre pour les apprentis et il l'a respecté. Cela corrigeait les odeurs d'essence. Mais après lui, tout a été coupé. C'est parce qu'on a la passion pour ce qu'on fait qu'on est encore là. J'ai été victime d'un accident du travail dans lequel j'ai perdu un doigt. Il y a eu des complications à cause de ma tension artérielle parce que j'étais révolté. Mais sur tout ce que j'ai dépensé, c'est une somme de 50.000 Fcfa que l'employeur m'a donnée ». Pourtant, l'employeur peut soulager ses travailleurs en versant régulièrement les cotisations sociales à la Cnss. « Cela permet à l'employé de bénéficier des allocations familiales. De même, en cas

d'accident du travail ou de maladies professionnelles touchant le salarié, le simple fait que l'employeur ait pris les dispositions pour déclarer le travailleur et verser régulièrement ses cotisations, fera bénéficier au salarié de la prise en charge de ces risques professionnels par la Cnss », explique Constantin Changobiya.

Lorsque rien n'est fait pour assurer la sécurité et la santé au travail du personnel, la loi a prévu des dispositions. « L'employeur qui ne satisfait pas à ses obligations est déjà en infraction du Droit du Travail et du Code de sécurité sociale, et il s'expose à des sanctions prévues dans le Code du Travail. Il y a les sanctions pécuniaires qui sont des sommes d'argent auxquelles le juge fera condamner l'employeur qui n'a pas déclaré ses travailleurs et n'a pas régulièrement versé les cotisations. Ensuite, il y a les sanctions privatives de liberté pour sanctionner les employeurs

indélicats », explique Constantin Changobiya. Là encore, les travailleurs brimés peinent à agir pour se défendre. « Les agents de la Cnss nous disent qu'on peut les inviter à venir voir l'employeur. Mais quand on fait notre examen de conscience, on se dit qu'on livre l'employeur et on hésite », déclare Miarién. « Quand tu es sans abri et tu t'attaques à un plus riche, il n'y a pas de procès. Donc on préfère laisser Dieu juger. Je me suis déjà mis dans ma tête que ma retraite sera préparée par moi-même », souligne t-il.

Bonne exécution des tâches

Si les travailleurs craignent l'échec d'un procès, il est important de savoir que tous les différends portés devant l'Inspection du Travail ne finissent pas toujours en procès, et le recours à un Inspecteur du Travail est totalement gratuit. « Les procédures de règlement de conflits devant l'Inspection du Travail sont des procédures

gratuites. C'est lorsque les parties n'arrivent pas à s'entendre malgré l'implication de l'inspecteur du travail et qu'il faut que l'affaire soit transmise au tribunal, que les parties sont obligées de se retrouver devant les instances judiciaires. Dès lors, chacun prendra un avocat selon ses moyens. Et c'est à partir de là qu'on voit de l'argent engagé dans la procédure, à cause des honoraires de l'avocat », clarifie Constantin Changobiya.

En matière de sécurité et de santé au travail, les cas d'irrégularités sont légion. Mais pour corriger quelque peu la situation, il est important qu'en cas de contrat de travail, employeur et employé s'informent sur leurs droits et devoirs afin de ne pas se porter mutuellement préjudices. « Chaque salarié doit connaître ses droits et ses obligations. Cela permettra aussi au salarié d'éviter de tomber dans les fautes professionnelles, et il évitera les situations

conflictuelles. Aux employeurs, je conseillerai de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger leurs salariés en matière de santé et de sécurité au travail. Que chaque employeur prenne les dispositions pour déclarer tous ses salariés à la Cnss, et surtout, pour verser les cotisations régulièrement. Les employeurs doivent protéger également les stagiaires en ce qui concerne les risques professionnels. Aujourd'hui, les textes imposent aux employeurs de déclarer les stagiaires uniquement en ce qui concerne les risques professionnels, mais de déclarer les travailleurs, en ce qui concerne les risques professionnels et les cotisations à la Cnss », conseille Constantin Changobiya. Rappelons qu'au-delà de leurs droits, les employés ont également des devoirs vis-à-vis de leurs employeurs, dont la ponctualité au travail, l'assiduité, le respect de la hiérarchie et la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées.

► « Le dialogue social, seul moyen pour régler le problème des travailleurs »

(Interview de Noël Chadaré, Secrétaire général de la Cosi-Bénin)

Dans cette interview, Noël Chadaré, Secrétaire général de la Cosi-Bénin, parle des raisons de la marche réprimée des travailleurs et des conditions pour la reprise du dialogue social avec le Gouvernement.

Propos recueillis par
Benoît-Mariano AYENA

La Croix du Bénin : **La célébration du 1^{er} mai cette année a été marquée au Bénin par quelques soubresauts liés à la cherté de la vie. Certains Béninois pensent que le Gouvernement a pris suffisamment ces jours-ci des mesures sociales qui devraient calmer les travailleurs. Votre réaction.**

Noël Chadaré : C'est vrai, il faut le reconnaître, des mesures ont été prises pour améliorer le traitement salarial des travailleurs du secteur public. L'augmentation des salaires avec des sursalaires qui ont été prévus, la revalorisation des salaires avec rappel des fonctionnaires du secteur public font partie des mesures prises pour les travailleurs. On a apprécié cela. Il y a aussi des efforts qui ont été faits au profit des Aspirants au métier d'enseignant (Ame) parce qu'on avait réclamé qu'il faudrait les payer 12 mois sur 12. On est passé de 9 mois à 11 mois, puis à 12 mois, donc un effort a été fait. Il y a une forte probabilité de voir les Ame reversés, car le mécanisme est en discussion. En gros, il faut retenir qu'il y a des efforts qui ont été faits. Mais ces efforts ont été annihilés par la cherté de la vie. Les coûts des

produits de première nécessité ont renchéri comme le maïs, le gari, l'huile, les tomates et le piment. C'est excessivement cher et inaccessible à la population. Que dire aussi de l'eau, de l'électricité, du carburant ? Le pouvoir d'achat qu'on espérait être meilleur s'est complètement érodé, d'où la souffrance au quotidien des travailleurs. Il faut reconnaître tout simplement que les travailleurs béninois, à l'occasion de la Fête du Travail 2024, ne vivent pas, ils survivent. C'est ce qui nous a amenés à organiser une marche tumultueuse que l'autorité préfectorale n'a pas acceptée. Elle s'illustre d'une forte mauvaise manière en nous arrêtant, et puis ils nous ont embarqués à la Brigade économique et financière. Grâce à la ténacité des travailleurs et à leur détermination, nous avons été relâchés.

Quelles sont, selon vous, les conditions à satisfaire par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des travailleurs ?

D'entrée de jeu, il faut regretter que le dialogue social ne fonctionne pas. Nous avons des propositions à faire qu'on aurait pu étudier dans ce cadre. Il y a trop de précipitation. Du coup, on fait très souvent du dialogue dans l'urgence.



Noël Chadaré

C'est souvent à la rentrée qu'on agit le spectre du dialogue social pour régler un problème ponctuel. En clair, le dialogue se fait de façon sporadique où on ne respecte même pas les textes. La Commission permanente des négociations syndicats-Gouvernement est tripartite: le patronat, les syndicats et le Gouvernement. Les organisations syndicales qui sont représentatives sont au nombre de trois: La Csa, la Cosi et la Cstb. Les deux organisations patronales sont aussi là. Mais ces rencontres ne se tiennent pas comme cela devrait être le cas, et nous devons supplier pour avoir

un dialogue.

Les confédérations syndicales qui sont souvent appelées pour ces rencontres ont la main tendue. C'est ce qui explique la marche avortée du samedi 27 avril dernier. On a demandé à plusieurs reprises qu'on se retrouve, mais il n'y a pas eu de rencontre. On a écrit à des ministres de façon bilatérale pour poser des problèmes, car les travailleurs ont des problèmes de carrière. Ils attendent avec impatience d'être reclassés. Après avoir fait quatre années en tant que contractuels, ils ont été pris en contrat à durée indéterminée mais lors du

reclassement, l'Administration a occulté les quatre premières années de service. Il y a beaucoup de problèmes à régler par le vrai et sincère dialogue. C'est parce qu'il n'y a pas de dialogue que les syndicats ont pris la rue pour exprimer leur ras-le-bol. La Cosi-Bénin ne déposera pas de cahier de doléances le 1^{er} mai parce que cette démarche protocolaire n'a plus de sens. Il faut d'abord examiner les cahiers qui sont déjà là avant de nous demander d'en apporter d'autres.

Vous avez sans doute un appel à lancer ?

Nous voulons que les cadres de dialogue se tiennent, que le grand cadre respecte les textes et que le dialogue devienne une réalité du Bénin. Que cela s'inscrive dans la durée, qu'on ne fasse pas un dialogue par urgence. Le dialogue est l'instrument privilégié de la bonne gouvernance, donc si on saisit ce dialogue, on a l'opportunité de se parler entre partenaires. Nous ne sommes pas des adversaires du Gouvernement. Nous sommes des partenaires. Notre souhait est que le Gouvernement et les structures de dialogue social qui sont mises en place fonctionnent correctement. Le dialogue est le seul moyen pour régler le problème des travailleurs. Et cela, le Gouvernement le sait bien.

Parole de Dieu

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - Ac 1, 15-17.20a.20c-26

En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères qui étaient réunis au nombre d'environ cent vingt personnes, et il déclara : « Frères, il fallait que l'Écriture s'accomplisse. En effet, par la bouche de David, l'Esprit Saint avait d'avance parlé de Judas, qui en est venu à servir de guide aux gens qui ont arrêté Jésus : ce Judas était l'un de nous et avait reçu sa part de notre ministère. Il est écrit au livre des Psaumes : Qu'un autre prenne sa charge. Or, il y a des hommes qui nous ont accompagnés durant tout le temps où le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, depuis le commencement, lors du baptême donné par Jean, jusqu'au jour où il fut enlevé d'auprès de nous. Il faut donc que l'un d'entre eux devienne, avec nous, témoin de sa résurrection. » On en présenta deux : Joseph appelé Barsabbas, puis surnommé Justus, et Matthias. Ensuite, on fit cette prière : « Toi, Seigneur, qui connais tous les cœurs, désigne lequel des deux tu as choisi pour qu'il prenne, dans le ministère apostolique, la place que Judas a désertée en allant à la place qui est désormais la sienne. » On tira au sort entre eux, et le sort tomba sur Matthias, qui fut donc associé par suffrage aux onze Apôtres.

PSAUME 102 (103)

Bénis le Seigneur, ô mon âme,
bénis son nom très saint, tout mon être !
Bénis le Seigneur, ô mon âme,
n'oublie aucun de ses bienfaits !

Comme le ciel domine la terre,
fort est son amour pour qui le craint ;
aussi loin qu'est l'orient de l'occident,
il met loin de nous nos péchés.

Le Seigneur a son trône dans les cieux :
sa royauté s'étend sur l'univers.
Messagers du Seigneur, bénissez-le,
invincibles porteurs de ses ordres !

DEUXIÈME LECTURE - 1 Jn 4, 11-16

Bien-aimés, puisque Dieu nous a tellement aimés, nous devons, nous aussi, nous aimer les uns les autres. Dieu, personne ne l'a jamais vu. Mais si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et, en nous, son amour atteint la perfection. Voici comment nous reconnaissons que nous demeurons en lui et lui en nous : il nous a donné part à son Esprit. Quant à nous, nous avons vu et nous attestons que le Père a envoyé son Fils comme Sauveur du monde. Celui qui proclame que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu. Et nous, nous avons reconnu l'amour que Dieu a pour nous, et nous y avons cru. Dieu est amour : qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 17, 11B-19

En ce temps-là, les yeux levés au ciel, Jésus priait ainsi : « Père saint, garde mes disciples unis dans ton nom, le nom que tu m'as donné, pour qu'ils soient un, comme nous-mêmes. Quand j'étais avec eux, je les gardais unis dans ton nom, le nom que tu m'as donné. J'ai veillé sur eux, et aucun ne s'est perdu, sauf celui qui s'en va à sa perte, de sorte que l'Écriture soit accomplie. Et maintenant que je viens à toi, je parle ainsi, dans le monde, pour qu'ils aient en eux ma joie, et qu'ils en soient comblés. Moi, je leur ai donné ta parole, et le monde les

a pris en haine parce qu'ils n'appartiennent pas au monde, de même que moi je n'appartiens pas au monde. Je ne prie pas pour que tu les retires du monde, mais pour que tu les gardes du Mauvais. Ils n'appartiennent pas au monde, de même que moi, je n'appartiens pas au monde. Sanctifie-les dans la vérité : ta parole est vérité. De même que tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi, je les ai envoyés dans le monde. Et pour eux, je me sanctifie moi-même, afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés dans la vérité ».

Étude biblique

LECTURE - AC 1, 15-17.20A.20C-26

La phrase de Pierre nous surprend peut-être : "Par la bouche de David, l'Esprit Saint avait d'avance parlé de Judas..." ; l'expression « Par la bouche de David » désigne les psaumes ; elle prouve deux choses : premièrement que Pierre, comme ses contemporains, attribue les psaumes à David ; ce n'est plus le cas aujourd'hui : parce qu'on a mille traces dans les psaumes d'une composition échelonnée sur plusieurs siècles ; deuxièmement, cela prouve également qu'au tout début de l'Église, les psaumes étaient fréquemment cités dans les discussions théologiques. Cela revient à dire qu'ils étaient très certainement souvent chantés pour être si bien connus. Sur ce point, nous aurions beaucoup à faire pour retrouver cet usage aujourd'hui.

PSAUME 102 (103)

D'un bout à l'autre, ce psaume rayonne d'action de grâce : cela se voit déjà au seul fait qu'il comporte 22 versets (la liturgie de ce dimanche ne nous en propose que 6, mais en réalité il en comporte 22). Or vous savez bien, l'alphabet hébreu comporte 22 lettres ; donc on dit de ce psaume qu'il est "alphabétisant" ; et quand un psaume est alphabétisant, on sait d'avance qu'il s'agit d'un psaume d'action de grâce pour l'Alliance.

DEUXIÈME LECTURE - 1 Jn 4, 11-16

La phrase centrale de ce texte, c'est : "Le Père a envoyé son Fils comme Sauveur du monde." Le raisonnement de Jean est le suivant : 1) "Dieu est Amour" ; 2) Jésus est venu dans le monde pour révéler aux hommes le visage d'Amour du Père ; 3) Ceux qui croient en lui, reçoivent l'Esprit de Dieu, entrent dans la communion d'amour du Père, du Fils et de l'Esprit ; 4) Ils deviennent à leur tour des sources d'amour, comme leur Père. Alors on peut dire que les hommes sont sauvés : car enfin, ils deviennent ce pour quoi ils sont créés, images et ressemblance de Dieu.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 17, 11B-19

À la différence de Matthieu et de Luc, l'Évangile de Jean ne rapporte pas le *Notre Père*, mais ce que nous lisons ici est tout à fait dans la même ambiance : "Père Saint, garde mes disciples dans la fidélité à ton nom que tu m'as donné en partage" fait écho à "Notre Père qui es aux cieux, que ton NOM soit sanctifié..." Et à la fin de ce texte, "Je ne te demande pas de les retirer du monde, mais que tu les gardes du Mauvais" fait écho à "Ne nous soumet pas à la tentation mais délivre-nous du Mal". Quant à la phrase "Que ta volonté soit faite", elle n'est pas dite ici, mais Jésus n'a que cela en tête, l'accomplissement du projet de Dieu.

Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

6^e Dimanche de Pâques-B

Dieu est Amour



Le monde vit selon la logique de la séparation basée sur des critères arbitraires établis sur le binôme : "dignité-indignité". On peut être jugé digne ou indigne d'amour ou de considération selon que l'on appartient à une telle race ou classe sociale, une telle religion ou ethnie plutôt qu'à une autre. Ce sont là des manifestations purement charnelles et des considérations purement humaines. La première lecture fait état des préjugés qui animaient les juifs à l'égard des païens. Pour eux, seuls les juifs peuvent bénéficier de la grâce de Dieu et du salut. Mais comment Dieu qui a créé tous les hommes peut-il choisir d'aimer sélectivement certains peuples excluant d'autres ? Assurément, Israël a mal compris sa vocation. S'il a été choisi par Dieu c'est pour servir de phare aux autres peuples pour leur révéler Dieu. C'est grâce à l'Esprit Saint, Source d'unité et d'amour que s'est manifestée la révélation du mystère de l'amour impartial de Dieu pour tous les peuples. Aux Juifs comme aux païens, Dieu a donné son Esprit. Pierre prononce la phrase capitale : « Dieu est impartial. Il accueille quelle que soit la nation, celui qui le craint et dont les œuvres sont justes » (Ac 10, 35). Tout croyant doit modeler sa vie sur l'Amour de Dieu qui ne connaît pas de limites. Et cet Amour, Dieu l'a rendu visible à nos yeux en nous envoyant son Fils unique dans le monde. Son objectif est que tout homme puisse vivre par son Fils. Saint Jean dit dans la deuxième lecture que celui qui aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu car « Dieu est Amour » (1 Jn 4, 8). Connaître Dieu dans ce sens, c'est adhérer intimement à sa volonté au point de ne faire qu'un avec Lui. La division entre les religions, les conflits multiséculaires entre les peuples et les clans ; la haine active entre les personnes du même corps de métier ; la tendance à sous-estimer l'autre continuellement en paroles et dans l'attribution des charges à accomplir, ne sont-ce pas des indicateurs qui nous montrent que nous ne connaissons pas encore Dieu qui nous aime tous et veut nous associer tous à son œuvre ?

Connaître Dieu, c'est garder ses commandements

L'évangile de ce dimanche (Jn 15, 9-17) offre l'une des meilleures pages que l'on puisse lire. C'est un bouquet d'amour divin qui s'égrène et qui court à travers toutes les lignes. L'Amour dont le Père aime le Fils est immense, nous le savons. Et c'est inimaginable pour l'homme de penser que le lien d'amour qu'il y a entre le Père et son Fils est exactement le même qui s'établit entre le Christ et les hommes : « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés » (Jn 15, 9). Nous voici entourés d'un vaste océan d'Amour divin. Comment faire pour y demeurer toujours ? Jésus nous en donne les moyens en s'offrant comme modèle à notre imitation : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon Amour, comme j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son Amour » (Jn 15, 10). Et le commandement de Jésus, c'est l'Amour qu'il nous demande d'avoir les uns pour les autres. Ce qui se laisse percevoir aisément dans les rapports interpersonnels, c'est que la plupart des hommes ne savent pas aimer. L'Amour, ce n'est pas un simulacre d'attachement cousu de basses flatteries fondé sur des intérêts. Une telle manifestation d'amour s'évapore quand les intérêts ne sont plus à la place où ils étaient et on allait les chercher. Jésus nous recommande plutôt un Amour qui va jusqu'au sacrifice de soi, comme lui-même nous l'a montré. L'imiter dans ce sens fait de nous ses amis. Savoir qu'il nous appelle non plus « serviteurs » mais « amis », qu'il nous a choisis et établis pour que nous portions du fruit qui demeure, et que la garantie d'obtenir du Père tout ce que nous demandons au Nom de Jésus nous est offerte, est source d'une joie inouïe qui nous établit dans la confiance que Dieu nous aime au-delà de toute expression.

Dans ma vie

Mon regard sur les autres est-il comme celui de Dieu, plein d'Amour et embrasse-t-il tout le monde sans parti pris ?

À méditer

Et le commandement de Jésus, c'est l'Amour qu'il nous demande d'avoir les uns pour les autres... L'Amour, ce n'est pas un simulacre d'attachement cousu de basses flatteries fondé sur des intérêts.

(Ac 10, 25-26.34-35.44-48 ; 1 Jn 4, 7-10 ; Jn 15, 9-17)

Un cœur qui écoute

La prière de Jésus

Rien dans l'Évangile ne révèle mieux la nécessité absolue de la prière que la place qu'elle tient dans la vie de Jésus. Il prie souvent sur la montagne, seul à l'écart, même quand tout le monde le cherche. On aurait tort de réduire cette prière au seul désir de l'intimité silencieuse avec le Père : elle concerne la mission de Jésus, ou l'éducation des disciples. Sa prière est le secret qui attire ses plus proches et où il les fait de plus en plus entrer. Elle les concerne. Il a prié pour les siens, il a prié comme les Israélites mais il perfectionne cette prière. Et dans l'Évangile, plusieurs passages nous le montrent. Il est l'exemple de la prière et l'objet de sa prière est de toujours faire la volonté de Dieu, et aussi dans le but que la volonté de Dieu se réalise dans la vie de ses disciples. Pour l'homme, prier est une nécessité. Jésus nous l'enseigne et nous révèle que Dieu est Père et que nous pouvons nous tourner vers Lui en toute confiance, dans l'abandon comme un enfant.

Distincte de la louange, de l'adoration, de l'action de grâce, la prière proprement dite est d'abord une demande qui s'appuie sur le rappel de la fidélité de Dieu. On fait mémoire des merveilles que le Seigneur avait accomplies dans le passé, dans le présent et dans l'espérance de ce qu'il fera à l'avenir. On prie donc à partir de ce qui est arrivé, de ce qui arrive et pour qu'il arrive quelque chose, pour que le salut de Dieu soit donné à la Terre. C'est justement ce que Jésus-Christ a eu à faire. Il prie non pas pour lui-même, mais il met ses disciples au centre de sa prière quand bien même il devait passer de ce monde à son Père. Il présente au Père son désir le plus profond : l'unité qui doit non seulement se réaliser dans les dimensions de la personne humaine, mais aussi et surtout dans les relations humaines et sur nos terrains de mission. Il demande pour ses disciples les grandes valeurs humaines mais aussi spirituelles qui tendent à disparaître de nos jours dans la société : la fidélité, l'unité, la joie, la vérité, la paix, l'amour, la parole de vie.

Les Paroles de Jésus mentionnent souvent le Père ; il explique que la source de la prière doit être la certitude d'être exaucé mais pas comme nous, nous le voulons. Et cela peut créer en nous le doute. Nous ne devons pas être bouleversés car le doute fait partie de notre foi et nous permet de grandir. La pédagogie de la prière - et aussi de la foi - est le passage du désir d'un bien venant de Dieu, au désir du don que Dieu fait de lui-même. Jésus invite ses disciples à désirer ce qu'il désire lui-même. C'est le sens de la grande intercession finale de Jésus. La prière étant comme un don de Dieu est « l'élévation de l'âme vers Dieu ou la demande à Dieu des biens convenables » (Saint Jean Damascène). Chers lecteurs, prier c'est faire confiance à Quelqu'un qui est plus grand que nous, c'est reconnaître sa petitesse et l'être fini que nous sommes, c'est poser un acte d'humilité.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Sanctifie-les dans la vérité : ta parole est vérité ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Marc



FRANCE-MAYOTTE

Un exemple vivant des crises sociales en France d'outre-mer

Le Professeur Athanase Gouhizoun part de la situation entre la France et les Comores pour analyser les relations actuelles entre la République française et ses territoires d'outre-mer.

Athanase GOUHIZOUN
ENSEIGNANT À LA RETRAITE

Avec une superficie de 374 km², Mayotte est un ensemble d'îles situées dans le canal du Mozambique, au large de la Côte Est de l'Afrique. Elle est située à l'Est de l'Archipel des Comores, au Nord-Ouest de Madagascar dans l'Océan Indien. Vieille de 9 millions d'années, Mayotte ne semble pas avoir connu de présence humaine avant le Moyen-Âge. L'île fut une étape dans le commerce entre l'Afrique et Madagascar. Du XIII^e au XV^e siècle, Mayotte est sous la direction de chefs musulmans et connaît un commerce puissant (céramiques importées du Golfe Persique, de l'Inde, de Chine, produits malgaches notamment du cristal de roche travaillé). Vers 1470, un sultanat Shirazi d'origine perse s'établit jusqu'au début du XIX^e siècle. Le 25 avril 1841, le sultan Andiantsoy, se sentant menacé par les souverains comoriens et la monarchie malgache soutenue par les Britanniques, vend Mayotte à la France, qui par un traité en 1843, ratifie cette vente. Après la Conférence de Berlin, la France utilise l'île pour prendre le contrôle de l'ensemble de l'Archipel des Comores. En 1919, la Société des nations (Sdn) reconnaît la souveraineté française directe sur Mayotte et la légalité de son acquisition antérieure, ainsi que le statut de protectorats séparés sur les autres îles, qu'elle place sous sa tutelle, à charge pour la France de veiller à garantir leur propre intégrité. En 1946, les protectorats des Comores et la colonie de Mayotte sont séparés administrativement de Madagascar et reçoivent le statut de Territoires d'outre-mer (Tom). Après avoir refusé d'accéder à l'indépendance lors du référendum de 1958

organisé par le Général Charles de Gaulle, les Comores obtiennent le 22 décembre 1961, un statut d'autonomie interne. Le 22 décembre 1974, la France organise aux Comores un référendum. À 90%, les Comores votent "oui" pour l'indépendance, mais Mayotte se singularise en votant à 63,8% pour le maintien au sein de la République française. Mais l'État comorien n'a jamais accepté cette séparation et l'Union africaine considère Mayotte comme occupée par une puissance étrangère. Cette situation n'a pas empêché la France d'organiser l'administration à Mayotte.

En 1995, Édouard Balladur, Premier ministre français de la cohabitation sous le président Mitterrand, instaure le « visa Balladur » obligeant les Comoriens à se doter d'un visa pour venir à Mayotte. Le référendum du 29 mars 2009 fait de Mayotte un Département et le 31 mars 2011, le Département de Mayotte devient officiellement le 101^e Département français d'outre-mer (Dom). Le 1^{er} juillet 2014, l'île passe dans le territoire de l'Union européenne en prenant le statut de région ultra périphérique (Rup). En 2021, un projet de loi organique fait de Mayotte un Département-région d'outre-mer (Drom) au même titre que la Guyane et la Martinique. Mais Mayotte reste le Département français le plus pauvre.

Crises sociales à répétition

En 2022, Mayotte comptait 310.000 habitants avec un fort taux de croissance démographique (5 enfants par femme en moyenne). Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en 2018, 77% de la population mahoraise vit sous le seuil de pauvreté, 40% des résidences principales sont des cases



Athanase Gouhizoun

en tôle, 29% des ménages n'ont pas d'eau courante et seulement 34% des 15-64 ans ont un emploi, 66% de la population a moins de 25 ans. En 2019, plus de la moitié des résidents du Département sont des étrangers, dont 95% sont de nationalité comorienne.

Dans un Département où la démographie est la plus élevée de France, les services publics se révèlent incapables de répondre aux besoins d'une population dont la moitié vit avec moins de 160 euros par mois. L'île va connaître des crises sociales à répétition. Dès l'automne 2011, d'importants mouvements de contestation contre l'augmentation du coût de la vie viennent troubler la vie sociale et économique du nouveau Département.

Pendant plusieurs semaines, des manifestations se succèdent et l'île est progressivement paralysée : des magasins sont pillés, des barrages sont montés. Les grèves pour des revendications de différents droits sont quasi annuelles, bloquant toute activité sur une île où il n'existe qu'un seul port et une seule route principale circulaire.

En avril 2023, le ministre français de l'Intérieur et de l'Outre-mer, Gérald Darmanin, lance l'« Opération Wuambushu » visant à raser de nombreux quartiers de bidonvilles et à expulser des Comoriens en situation

irrégulière au nom de la lutte contre la délinquance. Darmanin veut s'attaquer même au droit du sol dont jouissaient les Mahorais depuis plusieurs années et qui précise qu'un enfant né à Mayotte de parents étrangers peut obtenir la nationalité française à dès l'âge de 18 ans sous conditions comme en métropole, mais doit en plus justifier que l'un de ses parents au moins résidait en France de manière régulière avec un titre de séjour depuis plus de 3 mois avant sa naissance. Le ministre veut supprimer ce droit du sol par une révision constitutionnelle en 2024.

Être plus attentif aux problèmes des Drom-Com

La situation à Mayotte est semblable à celle qui prévaut dans l'ensemble de la France d'outre-mer, appelée actuellement Drom-Com (Départements- Régions d'outre-mer et Collectivités d'outre-mer), anciennement dénommés Dom-Tom (Département d'Outre-mer et Territoires d'Outre-mer). Issus des anciens empires coloniaux français, les Drom-Com sont situés en Amérique, en Océanie, dans l'Océan-Indien et en Antarctique. Ils recouvrent des réalités culturelles et politiques très variées et sont soumis à des régimes administratifs et juridiques très différents. Les Drom (Martinique, Guyane, Guadeloupe, Mayotte et la Réunion) et les Com (Nouvelle Calédonie, Saint Martin, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint Barthélemy- Saint Pierre-et-

Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et l'île de Clipperton) ont des avantages, mais aussi des inconvénients à rester dans la République française.

D'abord, ils font partie de l'Union européenne et bénéficient des mêmes programmes sociaux qu'en France. Ils utilisent de l'euro, monnaie forte. Apparemment ces avantages acquis du fait de leur appartenance à la République française l'emportent sur le désir d'être indépendants. Mais ils connaissent une diversification de régimes juridiques, et les avantages sociaux n'atteignent jamais les niveaux de ceux de la métropole. Par ailleurs, leurs statuts ne sauraient les conduire à l'indépendance. En effet, les Gouvernements qui se sont succédés sous la V^e République en France, n'ont fait qu'ancrer toujours plus la France d'outre-mer à la métropole, la cantonner à un rôle subsidiaire et l'éloignant de son environnement régional. Le processus juridique en marche marginalise l'outre-mer qui connaît un taux de pauvreté largement supérieur à celui de la métropole (34% contre 17% dans l'Hexagone). Ce taux atteint même 53% en Guyane et 77% à Mayotte. L'accès aux droits n'est pas le même qu'en France métropolitaine qui affiche une indifférence notoire face aux inégalités dans la France d'outre-mer. L'État français doit tenir compte de cette situation pour être plus attentif aux problèmes des Drom-Com.

*Acheter La Croix,
c'est bon ; s'abonner,
c'est encore mieux.*

PARLONS LITURGIE¹

Le clocher

Savez-vous ce qu'on appelle clocher ? Il ne faut pas le confondre avec les cloches. Le clocher est une construction s'élevant au-dessus d'une église pour abriter les cloches dont le son porte au loin. On les trouve dès le XI^e siècle. Ils sont couverts par une charpente à laquelle on donne le nom de « flèche » vu leur forme aiguë (rappelant les pyramides). De nos jours, les clochers peuvent ne pas se trouver dans la structure même de l'église mais à côté. Tout compte fait, ils font un avec cette dernière, en vertu même de leur usage.

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 3 au 9 mai 2024

3 mai : Saint Phillipe et Saint Jacques ; **4 mai** : St Sylvain ; **5 mai** : Ste Judith, Ermite, († 1260); **6 mai** : St Jacques ; diacre, Marien, lecteur, et leurs compagnons, martyrs († v. 259) ; **7 mai** : Ste Gisèle (†v. 1060) ; **8 mai** : Ste Victoire ; **9 mai** : St Pacôme, abbé

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);
Tél : (+229) 21 32 12 07 / 47 20 20 00 / Momo Pay : 66 52 22 22 / 99 97 91 91
Email : contactcroixdubenin@gmail.com
Site : www.croixdubenin.com
Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;
Tirage : 2.500 exemplaires.

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur adjoint** : Abbé Jean Baptiste Toupé, jbac1806@gmail.com Tél: 97 33 53 03 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ; **Rédacteur en chef adjoint** : Guy Dossou-Yovo ; **Secrétaire de rédaction** : Florent Houessinon; **Desk Politique** : Guy Dossou-Yovo ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou; **Desk Religion** : Abbé Jean Baptiste Toupé ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité : Mme Ariane Kingnandodé

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yélouassi ; **Dassa** : Abbé Ludovic Gnansounou ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Marie-Salomon Degbègni ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou**: Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Frumence Vodounou ; **N'Dali** : Abbé Edgard Toungou.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

Communiqué

Kermesse 2024

Comme à l'accoutumée, le Séminaire Notre-Dame de Fatima de Parakou organise cette année encore, à l'occasion de sa fête patronale ses journées culturelles. Elles s'étendront du mercredi 08 au dimanche 12 mai 2024 suivant le programme ci-après :

☐ **Mercredi 08 mai 2024** à 17 heures : Procession mariale aux flambeaux à travers la ville de Parakou (Départ sera pris au Séminaire).

☐ **Jeudi 09 mai 2024** à 20 heures : Animation folklorique aux sons du tam-tam culturel (Agbadja, Akonhoun, Massè gohoun, Têkê, Tchinkounmè, etc.).

☐ **Vendredi 10 mai 2024** à 20 heures : Pièce théâtrale « Le Trône Royal».

☐ **Samedi 11 mai 2024** à 20 heures : Méga concert spirituel et profane.

☐ **Dimanche 12 mai 2024** à 09 heures : Grand-messe suivie de la vente du verre d'eau (Zindo) et de réjouissances. Restaurant, boutique, buvette, jeux divers seront à votre disposition pour votre plus grand bonheur.

NB : Le vendredi et le samedi, l'entrée sera conditionnée par l'achat d'un ticket dont voici les prix : **Enfants : 500 Francs, Adultes : 1.000 francs, Réservation : 5.000 francs.**

Pour tous vos dons, prière contacter le 40 95 33 33 ou 60 11 12 12.

Compte Bancaire : BOA – BJ66 BJ06 1020 0100 1512 0070 7612 SEMINAIRE ND FATIMA

6 raisons de s'abonner à « La Croix du Bénin »

1. Abonnez-vous au journal et il vous sera livré sur votre paroisse, au travail ou à domicile.
2. Abonnez-vous pour nourrir votre vie de foi et de citoyen grâce à nos nouvelles rubriques.
3. Abonnez-vous parce qu'un exercice vous y est proposé chaque semaine pour vous préparer (seul, en famille ou en groupe) à la messe du dimanche, et apprendre à écouter Dieu dans sa Parole.
4. Abonnez-vous pour garantir votre exemplaire. La vente à la criée sera réduite.
5. Abonnez-vous pour recevoir gratuitement les « hors-séries ».
6. Abonnez-vous, offrez un abonnement ! C'est possible à partir de 15.000 F CFA seulement par an !



COTONOU ARCHDIOCESE

Archbishop Houngbédji's courtesy call on English-speaking Catholics makes history

By Miss Kelechi Veronica Ezeugonwa, the Youth President of the English-speaking community, Holy Trinity Parish, Avotrou

April 28, 2024 was like no other day at the Notre-Dame Cathedral in Cotonou : Archbishop Roger Houngbédji in person celebrated the Sunday Mass before hundreds of anglophone Catholic churchgoers. It was just epoch-making!

The roots of the anglophone community in Benin reach back to the 1970s. Over the years, this vibrant community has grown, but until now, no bishop had ever bothered paying them a visit. The anticipation was palpable as the faithful gathered at the Cathedral to celebrate Mass with Bishop Houngbédji. The Notre-Dame Cathedral was filled with excitement. Chaplains from various English-speaking communities within the Archdiocese of Cotonou were also in attendance, including Father Maurice Hounmènou, the parish priest of Notre-Dame Cathedral, and Fr. Geoffrey Anagonouga, the General Chaplain of the English chaplaincy in Cotonou, along with his assistant, Fr. Charlemagne Sènou.

Spiritual insights

The day commenced with a thought-provoking catechesis



Photo /AVS & M/ Francis DOSSOL-YOYO

Hundreds of churchgoers were extremely happy to receive the Archbishop's visit

session led by Father Yves Djègui. Father Djègui, a priest from the diocese of Dassa-Zoumè and a lecturer at the Catholic University of West Africa (Ucao), addressed the issue of prayer effectiveness (Matthew 21:22). He said that prayer is a spiritual law set by God, a lifeline connecting us to heaven. Through prayer, we sanctify ourselves and work toward the coming of God's kingdom. Father Djègui reminded the congregation that prayer should flow from the depths of our hearts, and it serves as a powerful weapon against the darts of the enemy.

The Mass : A unifying experience

At 11:15 am, following the enlightening catechesis, the Mass began with a warm welcome extended by Catechist Vincent O.O. Kalu, the Chairman of the Cotonou Archdiocese English-speaking central executive committee. Expressing joy and gratitude for the historic occasion, the Chairman set the tone for a spiritually enriching gathering.

The Gospel reading from John 15, 1-18, underscored the importance of abiding in Christ for fruitful lives. The second reading emphasized that faith manifests through acts of love.

Archbishop Houngbédji, in his address, emphasized the significance of collective effort in building a stronger community bound by the teachings of Christ.

As the Mass concluded, Bishop Houngbédji was honored with gifts from the English-speaking community, symbolizing their appreciation for his visit. Father Geoffrey Anagonouga, the General Chaplain, delivered the closing remarks, thanking the Bishop for his visit. He appreciated Father Maurice Hounmènou, the host parish priest, and acknowledged the efforts of all chaplains, priests, and Sisters in attendance. Fr. Geoffrey encouraged

continued collaboration in God's vineyard.

A blessing and a buffet

With a final blessing bestowed upon the congregation, Bishop Houngbédji concluded the Mass, extending his best wishes to all and sundry. As the echoes of prayers and hymns filled the air, a sense of unity and goodwill permeated the hearts of those gathered, reaffirming the enduring bonds of faith and community.

Later, he joined the priests and members of the English-speaking community Central executive committee for a celebratory buffet, a fitting conclusion to an historic day. In a heartfelt gesture, Bishop Houngbédji expressed his gratitude to anglophone Community members for their financial support towards the Fac Project. This noble contribution not only reflects their dedication to the Church in Benin, but also their unwavering spirit of generosity.

The English-speaking faithful in Cotonou will forever cherish this milestone, as Bishop Houngbédji's visit solidified their sense of community and purpose. They stand united in their shared commitment to faith, service, and fellowship. As they carry forward the blessings of this day, they embark on a journey enriched by the spirit of compassion, solidarity, and divine grace. The Archdiocese of Cotonou looks forward to more moments of unity and growth as they continue their journey together in faith.



Photo /AVS & M/ Francis DOSSOL-YOYO

Archbishop Roger Houngbédji flanked by anglophone churchgoers and Catholic priests